



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 3 février 2026 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :

Conseillère siège 1	Maryze Bouvier
Conseiller siège 2	Paul Purcell
Conseiller siège 3	Robert Ledoux
Conseillère siège 4	Josiane Tremblay

Est absent :

Conseiller siège 5	Dominick Gauvin
Conseiller siège 6	Eric Mc Kay

Assiste également à la séance :  
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

---



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

### **1. Ouverture de la séance et présences**

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2026
4. Correspondance
5. Rapport des comités
  - 5.1 Politique familiale
6. Présentation des comptes
7. Dépenses et engagements de crédit
  - 7.1 Appel d'offre public – travaux estivaux 2026
  - 7.2 Programmation TECQ 2026
8. Adoption des règlements
9. Avis de motion
  - 9.1 REG 427-2026 Règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797 - Avis de motion
10. Projet de règlements
11. Divers
  - 11.1 État des personnes endettées envers la municipalité au 21 janvier 2026 (vente pour taxes)
  - 11.2 Redevance carrière-sablière municipalité du Canton de Melbourne
  - 11.3 Ouverture du poste d'employé principal à la voirie
12. Période de questions
13. Levée de la séance

013-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryze Bouvier et résolu;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

#### **3. Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2026**

014-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2026,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

D'adopter le procès-verbal du 6 janvier 2026 proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **4. Correspondance**

015-2026

Revue de la correspondance du mois de janvier 2026. Aucune question.

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **5. Rapport des comités**

##### 5.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

016-2026

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a présenté, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a obtenu la subvention demandée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Bouvier et résolu;



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

- D'autoriser monsieur Francis Larivière, Directeur général, à signer au nom de la Municipalité de Maricourt tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- DE confirmer que madame Josiane Tremblay conseillère responsable des questions familiales.

### **6. Présentation des comptes**

017-2026

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu que la liste des comptes à payer au 28 janvier au montant de quatre mille six cent trente-cinq et quarante-cinq cents (4 635,45 \$) et que la liste déposée par le directeur général au montant de neuf mille soixante et un dollars et trente-quatre cents (9 061,34 \$) soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **Liste des comptes à payer en date du 28 janvier 2026**

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
ADMQ	1 800,15 \$
CAIN LAMARRE	112,87 \$
GRAND PRIX DE VALCOURT	62,99 \$
LA PAPERASSE	1 034,23 \$
LES PÉTROLES COULOMBE	1 273,55 \$
POSTE CANADA VALCOURT	36,70 \$
WEBRUBIE	314,96 \$
<b>Total</b>	<b>4 635,45 \$</b>

#### **Liste compte payée par le Directeur général**

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
Amazon	100,14 \$
STAT Gestion municipale	4 886,56 \$
Cain Lamarre	2 911,82 \$
Canva	10,35 \$
Poste Canada	646,21 \$
Telmatik	506,26 \$
<b>Total</b>	<b>9 061,34 \$</b>



# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

### **7. Dépenses et engagements de crédit**

#### **7.1 Appel d'offre public – travaux estivaux 2026**

018-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt doit procéder à des travaux de rechargement granulaire afin d'assurer le maintien et la sécurité du réseau routier municipal, notamment sur les rangs 3 et 7;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent l'octroi d'un contrat conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec et aux règles en matière d'appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir des soumissions par appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de rechargement granulaire sur les rangs 3 et 7 de la Municipalité de Maricourt;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à préparer les documents d'appel d'offres, à publier l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce processus;

Que les dépenses relatives à ces travaux soient financées conformément aux crédits disponibles au budget en vigueur, ou à toute autre source de financement autorisée par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **7.2 Programmation TECQ 2026**

019-2026

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

Il est résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **8. Adoption des règlements**

#### **9. Avis de motion**

**9.1 REG 427-2026 Règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797 - Avis de motion**

020-2026



# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite procéder à l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797 pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition nécessite l'adoption d'un règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt du même montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QUE soit donné l'avis de motion du règlement numéro 427-2026, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797* »,

QUE le projet de règlement soit présenté lors de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **10. Projet de règlement**

### **11. Divers**

#### **11.1 État des personnes endettées envers la municipalité au 21 janvier 2026 (vente pour taxes)**

021-2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Val Saint-François, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryze Bouvier et résolu;

QUE le greffier-trésorier, Francis Larivière, transmette, avant le 19 MARS 2026, au bureau de la MRC du Val Saint-François, l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

L'extrait de l'état des taxes incluant la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Nom de la personne endettée	Matricule et lot (s)	Taxes dues (capital et intérêts au 21 JANVIER 2026)
<b>9095-6103 QUEBEC INC A/S MARIO CLOUTIER</b>	Matricule : 9345 08 5470 Lot: <b>6 479 757</b> du cadastre du <b>QUÉBEC</b> de la circonscription foncière de <b>SHEFFORD</b> .	8 708,40 \$

#### **11.2 Redevance carrière-sablière municipalité du Canton de Melbourne**

022-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt est liée par une entente de partage des redevances provenant d'une carrière-sablière située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'une demande de renouvellement a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à l'analyse de cette demande ainsi que des impacts financiers, administratifs et territoriaux liés au renouvellement de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler l'entente de partage des redevances de carrière-sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;



## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

QUE la Municipalité de Maricourt confirme qu'elle ne souhaite pas reconduire ladite entente ni en modifier les termes aux fins d'un renouvellement;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre un avis écrit confirmant cette décision à la partie demanderesse;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **11.3 Ouverture du poste d'employé principal à la voirie**

023-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a été informée de l'annonce de la retraite prochaine de l'employé occupant le poste d'employé principal à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE cette retraite entraînera une vacance de poste au sein du service de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services de voirie est essentiel au bon fonctionnement des activités municipales et à la sécurité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise l'ouverture du poste d'employé principal à la voirie de la Municipalité de Maricourt;

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre le processus de dotation, incluant l'affichage du poste, la réception et l'analyse des candidatures, ainsi que les démarches de sélection;

QUE l'embauche finale soit soumise à l'approbation du Conseil municipal, conformément aux politiques et conventions applicables, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **12. Période des questions**

Début à 19h47

Fin à 20h42

Nombre de questions : 13

#### **13. Levée de la séance**

024-2026

La levée de l'assemblée à 20h43 est proposée par le conseiller Robert Ledoux



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Luc Beauchemin  
Maire

---

Francis Larivière  
Directeur général, greffier-trésorier